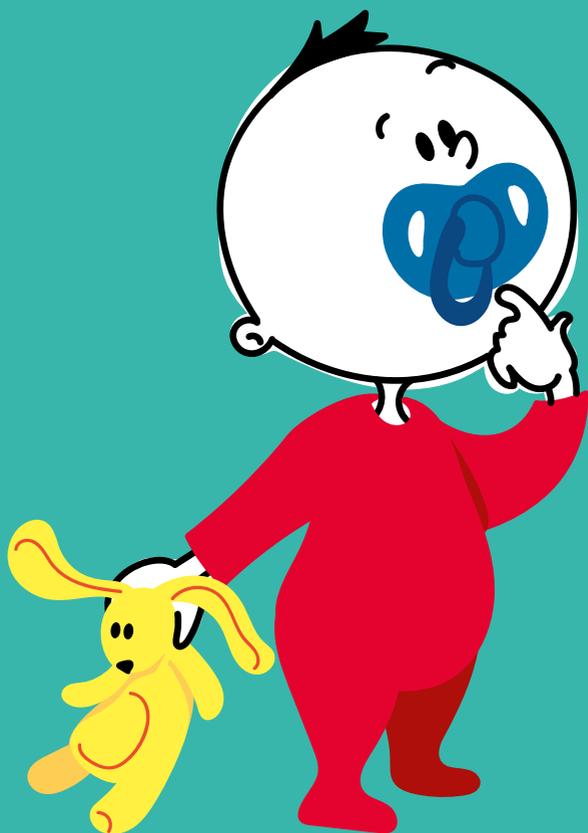


GUIDE DE LA

PETITE ENFANCE

2022



SAINT-MANDÉ
CRESCO ET FLORESCO

ÉDITO	3
LES OFFRES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE DE LA VILLE	4
Les structures municipales	5
<i>La crèche collective</i>	5
<i>La crèche familiale</i>	6
Les structures départementales	7
Les structures associatives	7
Les structures privées (micro-crèches, crèches interentreprises)	8
L'ACCUEIL INDIVIDUEL	10
<i>Les assistantes maternelles libérales</i>	10
<i>Les gardes à domicile</i>	11
LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE	12
Le Relais Petite Enfance	12
Le Point Information Petite Enfance	13
VOS DÉMARCHES PETITE ENFANCE	14
Préinscriptions (pour les places municipales)	14
<i>À quel moment préinscrire votre enfant ?</i>	14
<i>Pièces à fournir</i>	15
<i>Préinscription en ligne</i>	16
<i>Circuit des demandes de places d'accueil</i>	18
Préinscriptions (pour les places départementales)	20
<i>À quel moment préinscrire votre enfant ?</i>	20
<i>Préinscription en ligne</i>	20
<i>Conditions d'attribution des places (établissements départementaux)</i>	20
LES COÛTS	21
Quels sont les coûts d'un accueil municipal ?	21
Quels sont les coûts en accueil privé ?	22
Quels sont les avantages fiscaux en accueil individuel et collectif ?	23
<i>Garde à domicile / assistant(e) maternel(le)</i>	23
<i>Accueil collectif</i>	23
LA PETITE ENFANCE À SAINT-MANDÉ, C'EST AUSSI...	24
Des lieux d'écoute et de soutien à la parentalité	24
<i>Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)</i>	24
<i>La Maison de la Famille</i>	26
<i>Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI)</i>	27
Des lieux culturels	29
<i>La ludothèque</i>	29
<i>La médiathèque</i>	30
Une démarche éco-responsable dans nos structures d'accueil	31



Julien Weil

*Maire de Saint-Mandé
Vice-Président
du Conseil Départemental
du Val-de-Marne*



Eveline Besnard

*Adjointe au Maire
déléguée aux familles
et à la petite enfance*

Chères Saint-Mandéennes,
Chers Saint-Mandéens,

Nous sommes très heureux de vous présenter la première édition de notre « Guide de la Petite Enfance ». Ce nouveau guide est destiné aux parents et futurs parents afin de les informer et de les accompagner dans le choix du mode de garde le plus approprié à leur situation.

L'arrivée d'un enfant est un bonheur mais aussi un bouleversement dans la vie quotidienne d'une famille. Aussi, faire garder son enfant est une préoccupation majeure pour grand nombre de foyers. Avec les changements de notre société, les besoins en mode de garde évoluent. C'est pourquoi la Ville de Saint-Mandé entend accompagner ces évolutions et se mobilise pour proposer une offre de qualité aux jeunes parents Saint-Mandéens.

Garde à temps plein, occasionnelle ou régulière, la municipalité agit pour répondre toujours mieux à vos besoins. Comme nous l'avons formulé à de multiples reprises, la petite enfance constitue l'une des priorités de ce mandat, et malgré un contexte financier contraint, nous poursuivons la création de places en accueil collectif, afin de pouvoir répondre au plus grand nombre. Comme en témoigne l'ouverture de la nouvelle crèche du Petit Parc, située avenue Pasteur.

Nous nous engageons au quotidien à accompagner les petits Saint-Mandéens dans leurs premiers pas vers l'apprentissage de la vie sociale, dans des structures que nous voulons ouvertes à tous et pour tous. Nous souhaitons offrir à vos enfants les meilleures conditions d'éveil et d'épanouissement.

Ce guide vous propose donc un tour d'horizon des possibilités pour votre enfant. Nous l'avons conçu pour qu'il soit le plus pratique et le plus complet, dans l'objectif de simplifier vos démarches et vous accompagner dans vos choix de modes de garde. Ce guide est donc un outil indispensable qui, nous l'espérons, vous donnera entière satisfaction.

Nous vous souhaitons à toutes et tous,
une bonne lecture !

LES OFFRES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE DE LA VILLE



La Ville de Saint-Mandé favorise l'harmonie entre vie familiale et professionnelle.

Tenant compte de la diversité du paysage démographique, socio-économique et urbain de la commune, elle veille à la variété de l'offre d'accueil des enfants et développe des actions qui concourent à leur épanouissement.

Grâce à une politique de développement des modes de garde pour les enfants de 0 à 3 ans, la Ville de Saint-Mandé offre un accueil multiple répondant aux besoins variés des familles.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous : l'accueil peut être collectif (dans des structures municipales, départementales, associatives ou privées) ; familial (en crèche familiale municipale) ; ou individuel (chez une assistante maternelle agréée indépendante ou en garde d'enfants à domicile).

Les structures municipales

LES P'TITS WOLLÉMIS

13 rue Sacrot

 01 49 57 97 20

creche-lesptitswollemis
@mairie-saint-mande.fr

 jusqu'à 40 enfants

de 8 mois à 3 ans

 lundi au vendredi

de 8h à 18h45

 régulier, occasionnel
et d'urgence.

LA MAISON DU BOIS 1

9 avenue Victor Hugo

 01 80 91 45 83

maisondubois1@livel.fr

 jusqu'à 68 enfants

de 10 semaines à 3 ans

 lundi au vendredi

de 7h30 à 18h45

 régulier, occasionnel
et d'urgence.

LA MAISON DU BOIS 2

9 avenue Victor Hugo

 01 80 91 45 90

maisondubois2@livel.fr

 jusqu'à 30 enfants de 8 mois

à 3 ans, 20 places crèche

et 10 places halte-garderie

 lundi au vendredi

de 8h30 à 18h15

 régulier, occasionnel
et d'urgence ; en journée
ou demi-journée.



La crèche collective

Ces structures municipales proposent, pour les enfants de 0 à 3 ans, un accueil collectif régulier ou occasionnel.

Tarif en fonction des revenus du foyer et du nombre d'enfants à charge.

Préinscription via l'Espace Citoyen à compter du 4^e mois de grossesse révolu.

LA TOURELLE

6-8 rue Plisson

 01 41 74 03 27
creche_tourelle
@mairie-saint-mande.fr

 jusqu'à 60 enfants
de 10 semaines à 3 ans

 lundi au vendredi
de 7h30 à 18h45

 régulier, occasionnel
et d'urgence.

CRÈCHE DU PETIT PARC

2 ter avenue Pasteur

 01 49 57 97 21

 jusqu'à 26 enfants
de 10 semaines à 3 ans

 lundi au vendredi
de 7h30 à 18h45

 régulier, occasionnel
et d'urgence.

LE SAVIEZ-VOUS ?**KIDIZZ**

Les parents des crèches municipales peuvent télécharger l'application KIDIZZ. Cette application met en lumière le projet de chaque établissement, propose des articles Petite Enfance, rend visible les actions pédagogiques par le biais de photos commentées, informe sur les conférences et ateliers parents/enfants proposés mensuellement par la Maison de la Famille. Ce mode de communication, d'une grande richesse pour les parents et les professionnels, permet de fluidifier les échanges et de donner du sens à l'action pédagogique.

La crèche familiale

À mi-chemin entre l'accueil collectif et individuel, ce mode de garde consiste à confier son enfant, âgé de 2 mois et demi à 3 ans, à une assistante maternelle qui exerce pour partie à son domicile, pour partie dans des locaux municipaux dédiés (Maison de la Famille), en présence d'autres enfants.

Ainsi 7 assistantes maternelles, agréées par le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et salariées de la Ville, peuvent accueillir 2 à 3 enfants ; ce qui permet un accueil individualisé avec un début de socialisation grâce à des temps d'éveil collectifs qui ont lieu à la Maison de la Famille.

LA CRÈCHE FAMILIALE

8 place Lucien Delahaye

 01 49 57 97 25
creche-familiale
@mairie-saint-mande.fr

 jusqu'à 20 enfants
de 10 semaines à 3 ans

 lundi au vendredi
de 8h à 18h30

 accueil familial régulier
 Préinscription via
l'Espace Citoyen à compter
du 4^e mois de grossesse révolu.

Les structures départementales

Elles sont l'une des options du mode de garde collectif pour les parents habitant dans le Val-de-Marne ayant des enfants âgés entre 3 mois et 3 ans. La crèche rue de Bérulle étant en complète reconstruction, les accueils se font temporairement à Vincennes.

CRÈCHE DÉPARTEMENTALE

33 rue Anatole France
94 300 Vincennes



Les structures associatives

La crèche parentale associative *Les Petits Castors* accueille jusqu'à 16 enfants de 3 mois à 3 ans du lundi au vendredi de 8h15 à 18h30. Elle repose sur l'engagement des parents à raison d'un temps de présence mensuel de 10 heures environ par enfant et de la participation à certaines tâches organisationnelles.

Tous les parents résidant à Saint-Mandé peuvent inscrire leur(s) enfant(s). Il n'y a pas de conditions de ressources car la participation des familles est calculée selon le barème de la CAF. Le coût est comparable à une crèche municipale classique.

LES PETITS CASTORS

77 avenue Sainte-Marie

 01 41 74 02 98

inscription.lespetitscastors@gmail.com

Les structures privées (micro- crèches, crèches inter-entreprises)

LE P'TIT NID (MICRO-CRÈCHE ET HALTE-GARDERIE)

12 rue Jeanne d'Arc

 01 43 98 32 24
leptitnid@hotmail.fr

<https://leptitnid.fr/>

 jusqu'à 8 enfants dès
l'acquisition de la marche
jusqu'à 3 ans

 lundi au vendredi
de 8h à 19h

HAYA MOUCHKA (CRÈCHE PRIVÉE)

9 bis avenue Gambetta

 01 43 74 18 90
crechesmande94@gmail.com

 jusqu'à 31 enfants
de 10 semaines à 3 ans

 lundi au jeudi de 8h
à 19h et vendredi de 8h à 15h

CRÈCHE BABILOU (INTER-ENTREPRISES)

57 rue du commandant Mouchotte

 08 09 10 30 00
[www.babibou.fr/creches/
babibou-saint-mande-
mouchotte](http://www.babibou.fr/creches/babibou-saint-mande-mouchotte)

 jusqu'à 30 enfants
de 10 semaines à 4 ans
dont 20 places réservées
par la ville de Saint-Mandé

 lundi au vendredi de 8h à 19h

À NOTER

Pour les places réservées
par la Ville, préinscription
sur l'espace citoyen.

LES PETITES CANAILLES (INTER-ENTREPRISES)

6 rue Poirier

 01 58 83 48 35
info@lespetitescanailles.fr
www.lespetitescanailles.fr

 jusqu'à 60 enfants
de 10 semaines à 4 ans
dont 35 places réservées
par la ville de Saint-Mandé

 lundi au vendredi
de 8h à 19h

LES PETITS TOURBILLONS 1 ET 2 (MICRO-CRÈCHE ET MULTI-ACCUEIL)

54, avenue Sainte-Marie

 01 44 87 06 03
www.petits-tourbillons.com

 jusqu'à 20 enfants
de 3 mois à 3 ans

 lundi au vendredi
de 8h à 19h30

CAMOMILLE (MICRO-CRÈCHE PEOPLE&BABY)

35-37 avenue Joffre

 07 82 41 04 63
 jusqu'à 10 enfants
de 10 semaines à 3 ans

 lundi au vendredi
de 8h à 20h



**WELINA
(MICRO-CRÈCHE
PEOPLE&BABY)**

59 avenue du Général de Gaulle

 07 82 41 04 63

 jusqu'à 10 enfants
de 10 semaines à 3 ans

 lundi au vendredi
de 8h à 19h

**GRAND CHÊNE
(MICRO-CRÈCHE
MONTESSORI-GROUPE
LA MAISON BLEUE)**

2 avenue Herbillon

 06 29 69 16 48

www.la-maison-bleue.fr/creche/ile-de-france/val-de-marne/saint-mande/micro-creche-montessori-grand-chene

 jusqu'à 10 enfants
de 10 semaines à 3 ans

 lundi au vendredi
de 8h30 à 19h

**CRÈCHE PAÏDOU JOFFRE
(MICRO-CRÈCHE)**

31/33 avenue Joffre

 01 84 60 63 65

www.paidou.fr/94-saint-mande-joffre

 jusqu'à 10 enfants
de 10 semaines à 3 ans

 lundi au vendredi
de 8h à 19h

**CRÈCHE PAÏDOU GAMBETTA
(MULTI-ACCUEIL)**

19 avenue Gambetta

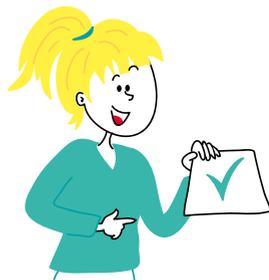
 01 84 60 63 65

www.paidou.fr/94-saint-mande-gambetta

 jusqu'à 18 enfants
de 10 semaines à 3 ans

 lundi au vendredi
de 8h à 19h

L'ACCUEIL INDIVIDUEL



Les assistantes maternelles libérales

L'assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance qui accueille principalement des enfants de 0 à 6 ans durant la journée ou avant et après l'école, à son domicile.

Avant d'accueillir un enfant, elle doit obligatoirement :

- avoir été agréée par le Président du Conseil Départemental après avis de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- avoir suivi une formation de 140h dont 80h qui doivent être réalisées avant l'accueil du 1^{er} enfant.

Le Conseil Départemental assure le suivi et le contrôle de son activité. Le parent devient l'employeur de l'assistante maternelle. Les assistantes maternelles peuvent, si elles le souhaitent, participer avec les enfants aux activités proposées par le RPE (Relais Petite Enfance) de la Ville.



POUR RECHERCHER UNE ASSISTANTE MATERNELLE

- Site de la Ville de Saint-Mandé : <https://www.saintmande.fr/pratique/famille-et-education/petite-enfance/recherche-dun-mode-daccueil-individuel>
- Téléservices du Département du Val-de-Marne : <https://assistants-maternels.valdemarne.fr>
- Site de la CAF : <https://monenfant.fr>
- Espace Départemental des Solidarités : Service PMI (secteur Saint-Mandé - Vincennes - Fontenay) 01 56 71 47 41/40

Les gardes à domicile

Vous pouvez choisir de faire garder votre ou vos enfant(s) par une personne qui intervient à votre domicile, soit en garde simple, soit en garde partagée. Dans ce cas, vous partagez avec une autre famille l'emploi de la garde à domicile et les enfants sont gardés ensemble dans l'une et l'autre famille alternativement.

POUR RECHERCHER UNE GARDE À DOMICILE

- Rendez-vous sur le site de la Ville : <https://www.saintmande.fr/pratique/famille-et-education/petite-enfance/recherche-dun-mode-daccueil-individuel>

Les aides de la CAF et de la municipalité pour l'accueil individuel

- Complément de libre choix du mode de garde (CMG) : la CAF prend en charge une partie de la rémunération du salarié (un minimum de 15 % de la dépense reste à la charge de l'employeur).
- Prise en charge des cotisations sociales : 50 % pour la garde à domicile / 100 % pour l'assistante maternelle.
- AMGED : sous certaines conditions, les familles employant une garde à domicile ou une assistante maternelle libérale peuvent bénéficier d'une allocation municipale.

LES SERVICES D'ACCOMPA- GNEMENT DE LA VILLE



Le Relais Petite Enfance (RPE)

Animé par 2 éducatrices de jeunes enfants de la Ville, ce lieu de rencontres, d'échanges et d'informations est au service des parents, des assistant(e)s maternel(le)s et des employé(e)s pour la garde d'enfants à domicile.

LE RPE EST UN LIEU RESSOURCE POUR :

- les assistantes maternelles et les gardes à domicile qui peuvent y trouver des informations et de la documentation sur la formation professionnelle et leur métier.
- les parents qui peuvent être accompagnés dans la recherche et l'emploi d'une professionnelle de l'accueil individuel.



Le RPE est également un espace de jeux et d'activités qui offre aux enfants des temps d'éveil et de socialisation dans un lieu conçu pour eux et apporte aux professionnel(le)s un soutien dans leurs pratiques quotidiennes.

Des réunions d'information ont lieu plusieurs fois dans l'année et permettent de mettre en lien les professionnels et les parents souhaitant recourir à l'accueil individuel.

RPE « LES RIBAMBINS »

19 avenue Joffre

 01 49 57 92 52

ram@mairie-saint-mande.fr

Le Point Information Petite Enfance

Situé à la Maison de la Famille, le Point Information Petite Enfance accompagne les parents dans leurs démarches Petite Enfance. Il instruit les dossiers de préinscription pour les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant.

Des réunions d'information sur les modes d'accueil sont régulièrement organisées par la Ville à la Maison de la Famille. Pour y assister, inscription en ligne via le site internet saintmande.fr, onglet « services en ligne ».

La présence à l'une de ces réunions est vivement conseillée, notamment pour un premier enfant ou un récent emménagement sur la Ville.

Elles sont animées par des professionnels de la Petite Enfance.

POINT INFORMATION PETITE ENFANCE MAISON DE LA FAMILLE

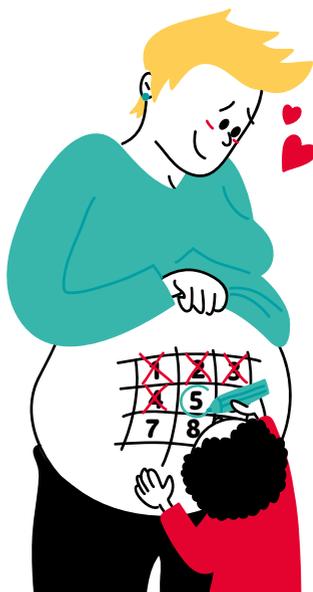
8 place Lucien Delahaye

 01 49 57 97 21

point-information

@mairie-saint-mande.fr

VOS DÉMAR- CHES PETITE ENFANCE



Préinscriptions (pour les places municipales)

À quel moment préinscrire votre enfant ?

Pour les crèches collectives municipales et la crèche familiale municipale, à partir du 4^e mois révolu de grossesse (soit 5 mois avant la date présumée d'accouchement).

Pour les préinscriptions en demi-journées à la halte garderie de la Maison du Bois 2, à compter des 13 mois révolus de l'enfant via un formulaire à télécharger sur le site internet de la Ville.

Pièces à fournir

Pour compléter votre dossier de préinscription, vous devrez fournir les pièces suivantes justifiant :

LA NAISSANCE DE L'ENFANT

- **Livret de famille dans son intégralité ou acte de naissance de l'enfant.** Si votre enfant est à naître au moment de la préinscription, vous devrez confirmer votre demande dans **un délai d'un mois** suivant sa naissance, en joignant son acte de naissance à votre rubrique « pièces jointes » de votre « demande de préinscription en crèche en ligne ».

LA SITUATION DE LA FAMILLE ET L'AUTORITÉ PARENTALE

- **Livret de famille dans son intégralité** (parent(s) et enfant(s)) ;
En cas de :
 - **divorce ou de séparation** : la décision de justice ;
 - **handicap des parents ou enfants** : un document de la MDPH ou de l'AAEH.

LE DOMICILE PRINCIPAL À SAINT-MANDÉ (2 JUSTIFICATIFS DEMANDÉS)

- **Pour les locataires ou propriétaires** : une quittance de loyer, de gaz ou d'électricité de moins de 3 mois ;
- **Pour les nouveaux résidents** : acte de propriété ou bail locatif et attestation titulaire de contrat d'électricité ou de gaz ;
- **Pour les familles hébergées** : une attestation d'hébergement avec la pièce d'identité et le justificatif de domicile de l'hébergeant [...]



LES RESSOURCES ET REVENUS DE LA FAMILLE

- Attestation CAF du Val-de-Marne mentionnant la situation, le numéro d'allocataire, les enfants à charge (avec le paiement des allocations ou RSA...);
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (joindre le document le plus récent indiquant vos revenus sur l'année N-1).
- Justificatifs d'activité pour chaque parent attestant d'une activité professionnelle, d'une formation ou du statut de demandeur d'emploi (ex : les 3 derniers bulletins de salaire, la notification de décision de Pôle Emploi, l'attestation de formation, de congé parental etc.).

Préinscription en ligne

À partir du 4^e mois révolu de grossesse (soit 5 mois avant la date présumée d'accouchement).

- Via l'espace citoyen
Création de l'espace personnel
 - > Préinscription
 - > Onglet « préinscriptions »
 - > Sélectionner « demande de préinscription en crèches »
- Pour la halte-garderie de la Maison du Bois 2 (accueil en demi-journées pour les enfants de plus de 13 mois). Le formulaire est à envoyer par mail ou courrier au Point Information Petite enfance.





LE SAVIEZ-VOUS ?

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES PLACES DANS LES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX

Chaque place en crèche est attribuée sous conditions d'un certain nombre de critères objectifs constitués en scoring :

- le domicile de la famille doit obligatoirement se situer sur la commune de Saint-Mandé ;
- la tranche d'âge de l'enfant ;
- les besoins d'accueil en terme de nombre de jours ;
- les conditions liées à la santé, au handicap de l'enfant et/ou du parent ;
- la situation familiale et sociale, (ex : parent isolé, suivi PMI ou CCAS) ;
- les ressources du foyer N-1 ;
- le temps de travail des parents ;
- les professions avec astreinte ;
- le nombre de places dont a déjà bénéficié la famille.

Afin que le maximum de familles puissent bénéficier d'une place, il n'est pas attribué de 3^e place sauf exception.

LES COMMISSIONS D'ATTRIBUTION

Elles sont présidées par le Maire, représenté par l'Adjoint(e) au Maire en charge de la Petite Enfance. Sont également présents : le(la) Responsable de la Petite Enfance, le(la) Responsable du Point Information Petite Enfance et l'ensemble des directeurs(trices) des structures.

Les Commissions (par classe d'âge) se réunissent chaque année au printemps pour la rentrée de septembre. Elles étudient l'ensemble des demandes en fonction des places disponibles, de l'âge des enfants, des besoins des parents et du nombre de points obtenus.

À l'issue de chaque commission, les familles sont prévenues par écrit de la décision d'admission ou de non-admission de leur enfant.

Circuit des demandes de places d'accueil

PARENTS SAINT-MANDÉENS

Demande de préinscription en crèche ou halte-garderie. *L'acte de naissance doit être transmis dans le mois qui suit celle-ci. Passé ce délai, la préinscription sera clôturée.*

DOSSIER NON RETENU

Dossier classé pour :

- dossier incomplet ;
- naissance non confirmée ;
- obtention de place en crèche départementale.



AVIS DÉFAVORABLE

- Notification de l'avis défavorable.
- Mise sur liste d'attente et renouvellement de la demande.

SI VOUS N'AVEZ PAS OBTENU DE PLACE, VOUS POUVEZ, APRÈS CHAQUE PASSAGE EN COMMISSION, RENOUELER VOTRE DEMANDE EN CONTACTANT LE POINT INFORMATION PETITE ENFANCE.





VILLE PETITE ENFANCE

Instruction du dossier.

DOSSIER RETENU

COMMISSION

Passage en commission
d'attribution des places.



DÉCISION DE LA COMMISSION

Notification par courrier/mail.



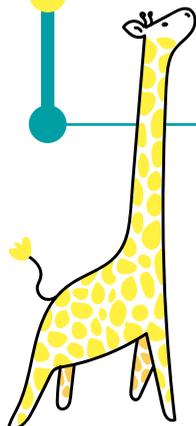
AVIS FAVORABLE

Notification de l'avis favorable.

PARENTS SAINT-MANDÉENS

Prendre contact auprès
de la structure attribuée.

ADMISSION DÉFINITIVE



Préinscriptions (pour les places départementales)

À quel moment préinscrire votre enfant ?

La préinscription s'effectue à compter du 6^e mois de grossesse révolu (soit 3 mois avant la date présumée d'accouchement).

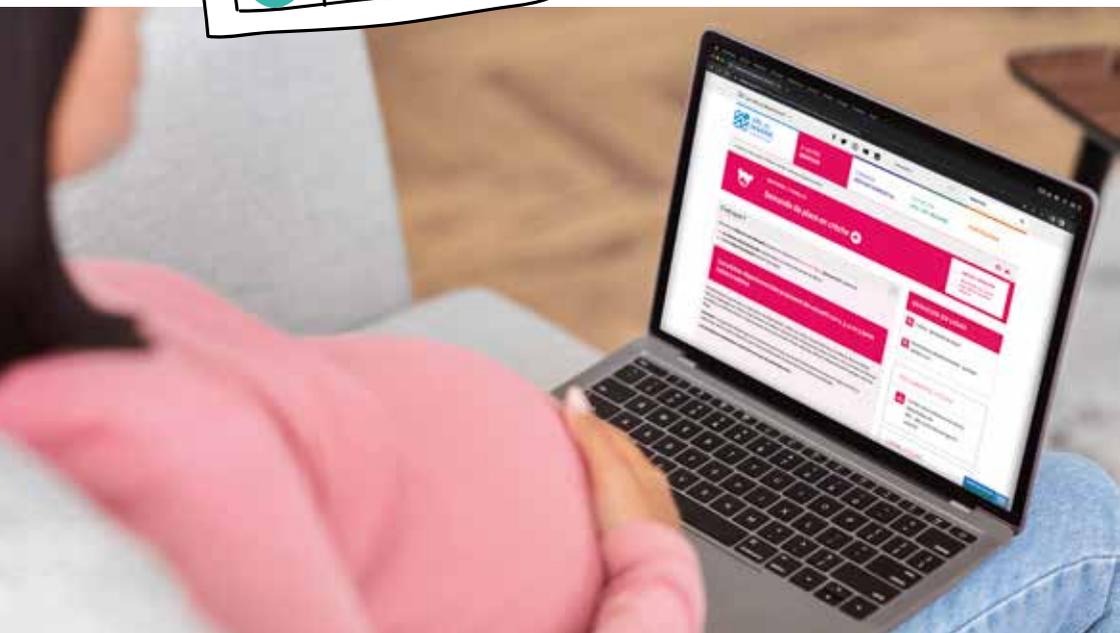


Préinscription en ligne

Via le site internet du Conseil Départemental du Val-de-Marne : <https://www.valdemarne.fr/a-votre-service/enfance/famille/demande-de-place-en-creche>

Conditions d'attribution des places dans les établissements départementaux

En fonction des disponibilités, de l'âge des enfants, des besoins des parents en terme de jours et horaires d'accueil, des situations familiales et professionnelles.



LES COÛTS

Quels sont les coûts d'un accueil municipal ?



Nombre d'enfants à charge		1	2	3	4 à 7	8 et +
Taux d'effort		0,0619 %	0,0516 %	0,0413 %	0,0310 %	0,0206 %
		Taux horaire (revenus x taux d'effort)				
Plancher CAF	712,33 €	0,4409 €	0,3676 €	0,2942 €	0,2208 €	0,1467 €
Plafond Ville	7 800 €	4,8282 €	4,0248 €	3,2214 €	2,4180 €	1,6068 €
Plafond CAF	6 000 €	3,7140 €	3,0960 €	2,4780 €	1,8600 €	1,2360 €

Contrat*	Revenus**	Tarif mensuel***				
200	7 800 €	965,64 €	804,96 €	644,28 €	483,60 €	321,36 €
180	7 800 €	869,08 €	724,46 €	579,85 €	435,24 €	289,22 €
200	712,33 €	88,19 €	73,51 €	58,84 €	44,16 €	29,35 €
180	712,33 €	79,37 €	66,16 €	52,95 €	39,75 €	26,41 €
200	6 000 €	742,80 €	619,20 €	495,60 €	372,00 €	247,20 €
180	6 000 €	668,52 €	557,28 €	446,04 €	334,80 €	222,48 €

*Contrat d'accueil en nombre d'heures par mois

**Revenus mensuels nets imposables du couple (N-2) Revenus perçus en 2020

*** Nombre d'heures réservées x taux horaire

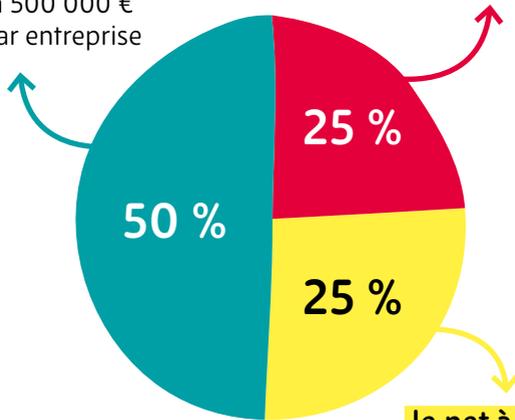
Quels sont les coûts en accueil privé ? (crèche inter-entreprises, micro-crèche privé)

CIF (Crédit Impôt Famille)

50 % du montant
des dépenses éligibles,
plafonné à 500 000 €
par an et par entreprise

Impôt sur les sociétés

Charges déductibles : les dépenses
de l'entreprise sont déductibles
(à hauteur du taux d'imposition
soit 26,5 % du résultat avant impôt)



le net à charge

Participation du Comité d'Entreprise
(CE), ce dernier à la possibilité
de prendre à sa charge une partie
des frais de réservation de places.

LES COÛTS



POUR LES FAMILLES,
LE COÛT DE LA PLACE
EST LE MÊME QUE POUR
LES CRÈCHES MUNICIPALES.



Quels sont les avantages fiscaux en accueil individuel et collectif ?

Garde à domicile / assistant(e) maternel(le)

Le crédit d'impôt est égal à 50 % des dépenses effectivement supportées, dans une limite annuelle de 12 000 euros, éventuellement majorée.

Pour en savoir plus, consultez le site du centre des finances publiques sur www.impots.gouv.fr/particulier/emploi-domicile

Accueil collectif

Les dépenses engagées ouvrent droit à un crédit d'impôts de 50 % du montant des frais de garde plafonnés.

LA PETITE ENFANCE DE LA VILLE DE SAINT- MANDÉ, C'EST AUSSI...



Des lieux d'écoute et de soutien à la parentalité

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

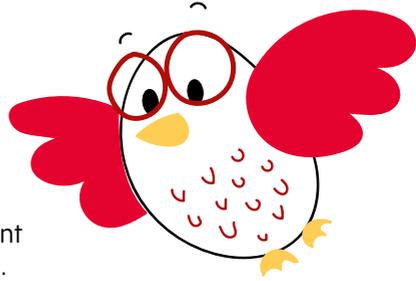
Les lieux d'accueil Enfants-Parents, appelés également LAEP, sont des espaces de convivialité, d'écoute, de jeux partagés et de parole qui favorisent la rencontre et l'échange entre enfants et parents.

Y sont accueillis conjointement les enfants de moins de 4 ans et leurs parents ou grands-parents.



LE LAEP EST UN LIEU GRATUIT

qui accueille de manière libre
et sans inscription, en respectant
l'anonymat et la confidentialité.



HORAIRES

Les deux éducatrices de jeunes
enfants du LAEP « Les Ribambins »
vous accueillent selon les créneaux
suivants :

- **mardi** de 14h30 à 17h30
- **mercredi** de 9h30 à 11h30
- **samedi** de 9h30 à 11h30.



Le LAEP participe à l'éveil
et à la socialisation de l'enfant.
Il peut contribuer à vous aider
dans l'exercice de votre parentalité,
grâce à une écoute et des échanges
entre parents et / ou professionnels.

POUR L'ENFANT, C'EST :

- lui faire partager des moments de jeu
- favoriser son expression
- lui faire découvrir les règles de la vie en société
- l'aider à se séparer de son ou ses parents.

POUR L'ADULTE, C'EST :

- avoir un temps privilégié avec son enfant
- pouvoir s'exprimer librement
- partager son expérience avec d'autres parents.



La Maison de la Famille

Un espace d'information, d'écoute et des activités pour tous...

La Maison de la Famille est un établissement municipal, ouvert à tous, qui favorise l'accueil et les échanges entre les familles. Chacun peut y trouver du soutien, de l'information, des espaces de rencontres...

UN ESPACE D'ACCUEIL

Il vise à favoriser l'accès des parents à l'information, à proposer des ateliers parents-enfants et des conférences à thème...

Découvrez toutes les conférences et ateliers parents-enfants dans la brochure dédiée et sur saintmande.fr

UN POINT INFORMATION PETITE ENFANCE

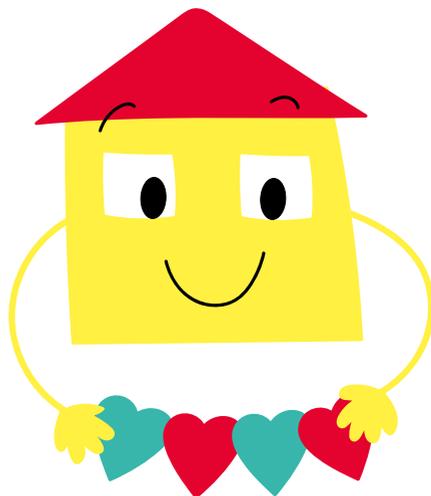
Il instruit les dossiers de préinscription pour les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant (voir page 14).

LA LUDOTHÈQUE

Elle propose un espace de découverte, de rencontre et d'expression autour du jeu (voir page 30).

LA CRÈCHE FAMILIALE

Espaces d'éveil pour les enfants chez les assistants(es) maternels(les) salariés(ées) de la Ville et des activités organisées par l'équipe éducative.



MAISON DE LA FAMILLE

8 place Lucien Delahaye
01 49 57 97 24



HORAIRES

Ouverture au public les lundi, mardi, jeudi, vendredi

- de 9h30 à 12h
- de 14h à 17h

Accueil les mercredis uniquement sur rendez-vous.

Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

La PMI est animée par le Conseil Départemental du Val-de-Marne et fait partie d'un réseau de 72 centres. C'est un lieu d'accueil, d'écoute et de conseil.



Des équipes pluridisciplinaires constituées de puéricultrices, sages-femmes, infirmiers, auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, psychologues et médecins accompagnent les familles pour qu'elles trouvent le plus tôt possible les réponses à leurs questions au sujet de l'organisation de la vie avec un jeune enfant (prise de poids, rythmes de vie, soins, allaitement, alimentation, modes d'accueil, etc.).

LE CENTRE DE PMI PROPOSE ÉGALEMENT LES SERVICES SUIVANTS :

- suivi gynécologique postnatal (contraception, conseils...),
- pesées du nourrisson ;
- consultations de suivi médical préventif effectué par un ou une pédiatre ou médecin ayant des connaissances particulières en pédiatrie ;
- dépistages d'éventuelles pathologies pour une prise en charge précoce (troubles sensoriels, difficultés du développement physique, handicaps...) ;
- vaccinations ;
- temps d'échange avec un ou une psychologue pour aborder d'éventuelles difficultés rencontrées (sommeil, alimentation, difficultés relationnelles au sein de la famille...) ;
- temps d'échanges avec d'autres parents autour de la naissance, de l'allaitement et de la vie quotidienne avec un jeune enfant ;
- accueils parents-enfants, temps de rencontre et d'échange avec les équipes spécialisées dans le domaine de la petite enfance.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les équipes peuvent aussi orienter les usagers chaque fois que nécessaire, vers d'autres professionnels selon les besoins des familles.

Les consultations et les activités organisées dans les centres de protection maternelle et infantile (PMI) s'adressent à tous les enfants et parents val-de-marnais, sans conditions de ressources ni de couverture sociale.

LES ÉQUIPES DU CENTRE DE PMI REÇOIVENT AINSI :

- les femmes enceintes et les futurs pères pendant la grossesse,
- les femmes après leur accouchement,
- les enfants dès la sortie de la maternité jusqu'à leurs 6 ans.

Tous les futurs parents et parents peuvent appeler le centre de PMI, qu'ils soient suivis ou non au centre, pour prendre un rendez-vous ou simplement demander un conseil à distance.

Les familles n'ont pas à avancer les frais lors des différents temps de consultation. Les usagers porteurs de Carte Vitale ou d'Aide Médicale d'État sont invités à la présenter lors des consultations.



CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE DE SAINT-MANDÉ

25 avenue du Général de Gaulle – 2^e étage
01 56 71 41 82



HORAIRES

Ouverture au public du lundi au vendredi

- de 8h30 à 12h30
- de 13h30 à 17h30

LE SAVIEZ-VOUS ?

VISITES À DOMICILE

À partir de la déclaration de naissance, la PMI envoie aux futurs parents une lettre leur proposant de bénéficier d'une visite à domicile d'une puéricultrice. En cas de non-réception de ce document, il est possible de s'adresser directement au service de PMI de Saint-Mandé.



Des lieux culturels

La ludothèque

La ludothèque offre un éventail de jeux et de jouets très diversifié. C'est un espace de découverte, de rencontre et d'expression. Ouverte à tous sur réservation. Les enfants de moins de 8 ans doivent être obligatoirement accompagnés et sous la responsabilité d'une personne majeure.

Le jeu est défini comme une activité ludique choisie et ne pouvant être imposée.

C'est sur le principe du libre jeu que repose le projet pédagogique de la ludothèque.

En prenant appui sur le système ESAR (Exercice, Symbolique, Assemblage, Règle) la ludothèque propose un large choix de jeux et de jouets. Il permet aux ludothécaires de proposer des jeux en fonction des goûts, des besoins et du potentiel de chacun.



LA LUDOTHÈQUE

8 place Lucien Delahaye
01 49 57 97 22



HORAIRES

Ouverture au public
(voir le site de la ville).

TARIFS ANNUELS

- Saint-Mandéens : 1 personne 6 € / famille de 2 personnes 11,50 € / famille de 3 personnes et plus 17,50 €
- Non Saint-Mandéens : 1 personne 11,50 € / famille de 2 personnes 23 € / famille de 3 personnes et plus 34,50 €

Il est possible d'emprunter au maximum 2 jeux pour une durée de 1 mois. Les jeux sont vérifiés à leur départ et à leur retour. Le règlement peut être effectué en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.

L'inscription est annuelle et valable pour tous les membres de la famille.

LE LIBRE JEU
FAVORISE
LA CONFIANCE EN SOI,
L'AUTONOMIE,
LA CRÉATIVITÉ...





La médiathèque

L'espace jeunesse de la médiathèque municipale met à votre disposition albums, contes, romans, documentaires, bandes dessinées, livres-CD et revues.

L'HEURE DU CONTE

Destinée aux enfants à partir de 4 ans, l'heure du conte est animée deux vendredis par mois par des conteurs professionnels.

Toute l'année, des animations et des spectacles sont programmés gratuitement (programme à retrouver sur place ou sur le site de la ville).



MÉDIATHÈQUE

3 avenue de Liège
01 49 57 78 44



HORAIRES DE L'ESPACE JEUNESSE

- mardi de 14h à 18h
- mercredi de 10h à 18h
- vendredi de 13h à 18h
- samedi de 10h à 18h

Médiathèque ouverte le 1^{er} dimanche de chaque mois de 10h à 13h.



TARIFS

Gratuit pour les moins de 18 ans.

Une démarche éco-responsable dans nos structures d'accueil

Les crèches municipales de Saint-Mandé se sont engagées dans une démarche de qualité environnementale en faveur du développement durable.

Afin de soutenir cette initiative, la Ville a mandaté une association qui accompagne les professionnels dans leur démarche vertueuse et qui, à terme, labellisera les structures grâce à un comité d'experts issus du monde de la santé, de l'écologie, de l'alimentation et de la petite enfance.

L'association audite les établissements et observe les pratiques des professionnels sous différents angles : choix de produits de nettoyage des locaux, choix de produits d'hygiène pour les enfants, activités et jeux proposés, la part de bio dans l'alimentation, le tri des déchets mais aussi les consommations (énergétiques et eau).

Les professionnels bénéficient de formations sur des thèmes comme « nettoyer sans polluer » ou encore « éduquer à l'environnement pour la petite enfance ». Les directeurs sont formés au diagnostic et à la gestion de projet : accompagnement à la mise en place du projet, outils d'information des équipes et des familles ou encore plan d'action suite à la réalisation du diagnostic.

Les équipes s'attachent à répondre aux centres d'intérêt des enfants en planifiant des temps de découverte avec eux, en leur fournissant une grande variété de matériaux de récupération pour soutenir leurs explorations et diversifier leur moyen d'expression.

La Ville a renforcé la part du bio pour les repas en passant de 25 % de composantes bio à 50 % en septembre 2021 et continuera à l'augmenter progressivement en passant de 50 % à 70 % pour finir à 80 % d'ici 3 ans. De plus, notre prestataire de repas privilégie les fournisseurs écoresponsables ainsi que les emballages recyclables et la proximité géographique des produits...

Une nouvelle gamme de produits d'entretien éco certifiés permet d'améliorer l'air ambiant et le choix d'un fournisseur de couches écologiques et prévu pour 2023.



**MAIRIE
DE SAINT-MANDÉ**

10 place Charles Digeon

94160 Saint-Mandé

01 49 57 78 00

www.saintmande.fr

